

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°87

Date de Publication
- 1 OCT. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
1 OCT. 2018
Date de la convocation
17 septembre 2018

Présents :

Mmes FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BERTRAND à Mme le Maire
Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme FOURETS à Mme MATEO

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un Conseiller Portuaire titulaire et de son suppléant par le conseil municipal.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que le Département va engager la procédure de renouvellement des mandats de cinq ans des conseillers portuaires du port départemental de Cassis.

Le conseil municipal doit désigner en son sein deux conseillers portuaires, à savoir un membre titulaire et son suppléant, au titre de la représentation de la commune.

Le rapporteur propose au conseil municipal de désigner :

- Madame le Maire, Danielle MILON, en qualité de conseiller titulaire,
- Monsieur le 1^{er} Adjoint, Philippe DENONFOUX, en qualité de conseiller suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 25 septembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

